

COMPTE-RENDU
N° 2009/02
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 février 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

Etaient présents :

M. SERRAILLE Michel
M. RODET Pierre
Mme GIROUD Sylvie
M. PERRIER Georges
M. BESSON Gérard
M. REY Vincent
M. CHAVEROT Jean-Marc

M. PALAIS Jean-Claude
M. DUTOUR Joseph

Mme BISSAY Monique
Mme D'ELIA Ghislaine
M. VIAL Gabriel

Excusée :

Mme DENIS Marie-Claude
M. BRUEL Jean-Marc

⇒ **Approbation du compte-rendu de la réunion du 21/01/2009**

⇒ **Compte administratif 2008**

Le compte administratif constitue l'arrêté des comptes de la commune à la clôture de l'exercice budgétaire. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recette. Il présente le bilan comptable de l'exercice. C'est le bilan financier du maire.

Le conseil municipal approuve les CA 2008 suivants :

• **Commune**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

📄	Dépenses.....		947 084.10 €
📄	Recettes.....		<u>1 360 264.67 €</u>
☛	Résultat de fonctionnement.....	+	413 180.57 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

📄	Dépenses.....		870 502.41 €
📄	Recettes.....		713 357.73 €
☛	besoin de financement.....		- 157 144.68 €

L'excédent de fonctionnement de 427 913.35 € sera affecté au Budget Primitif 2009, comme suit :

◇	Exécution du virement à la section d'investissement ...	157 144.68 €
◇	Affectation à l'excédent reporté.....	256 035.89 €

• **Assainissement**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

📄	Dépenses.....		42 717.30 €
📄	Recettes.....		<u>80 504.39 €</u>
☛	Résultat de fonctionnement.....	+	<u>37 787.09 €</u>

SECTION D'INVESTISSEMENT

📄 Dépenses.....	25 879.17 €
📄 Recettes.....	60 634.33 €
☛ Résultat d'investissement.....	+ <u>34 755.16 €</u>

Les excédents, de fonctionnement et d'investissement, seront affectés au Budget Primitif 2009.

• **Zone Artisanale**

La ZA n'étant encore pas en vente, il n'y a pas de recettes, on trouve uniquement la part de l'achat du terrain initié par l'ancienne équipe municipale

Déficit - 36 607.12 €

• **CCAS**

SECTION DE FONCTIONNEMENT

📄 Dépenses.....	38 974.39 €
📄 Recettes.....	<u>73 708.87 €</u>
☛ Résultat de fonctionnement.....	+ 34 734.48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

📄 Dépenses.....	35 124.41 €
📄 Recettes.....	17 807.28 €
☛ besoin de financement.....	- 17 317.13 €

L'excédent de fonctionnement de 34 734.48 € sera affecté au Budget Primitif 2009, comme suit :

◇ Exécution du virement à la section d'investissement ...	17 317.13 €
◇ Affectation à l'excédent reporté.....	17 417.35 €

⇒ **Revue de projets 2009**

HOTEL PERRIER :

L'expert va établir son rapport et une décision sera prise au vu de celui-ci.

STATION D'EPURATION :

Mme le Maire présente le dossier de consultation des entreprises établi par la DDEA de la Loire.

Le conseil municipal approuve l'opération dont le coût estimatif s'élève à la somme de 1 228 000 € HT (travaux de démolition de la station existante compris) et donne son accord pour lancer la consultation.

LA POTHIERE :

La DDA a donné son accord pour réaliser les travaux préliminaires, c'est-à-dire enlever la buse afin d'assécher l'étang sur sa plus grande partie. Le cabinet « REALITES » va nous faire une proposition en vue de l'étude préalable au rétablissement du ruisseau au droit de l'étang de la Pothière.

PIQUE-NIQUE :

Le projet d'aménagement du site a été confié à une stagiaire en 1^{ère} année de tourisme.

SALLE GROS & SALLE DES SPORTS :

Des devis devraient nous parvenir prochainement. Deux architectes et un bureau d'études sont venus sur place prendre connaissance des lieux.

CHAUDIERE CENTRALISEE & RESEAU DE CHALEUR :

Mme le Maire rencontre le SIEL cette semaine pour étudier le projet.

JEUX DE BOULES :

Des devis nous sont parvenus :

13 000 € de maçonnerie,

4 000 € de terrassement.

Les travaux seront entrepris si le budget 2009 le permet.

ECOLE :

Les travaux feront l'objet d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité. Ils concernent le changement de la grande porte d'entrée, des chenaux et la rénovation d'une classe.

MAISON MEDICALE :

Le chauffage a toujours des soucis de fonctionnement. Cela pose de gros problèmes aux locataires des différents cabinets.

PETITE ENFANCE :

Mme GIROUD signale que seulement 36 questionnaires sont revenus. Ils seront dépouillés prochainement.

VOIRIE / Chemin de la Chapelle :

L'électricité sera coupée le 27 février après-midi compte tenu des travaux qui sont réalisés rue de la Chapelle.

Le mur à l'angle de la rue de la Chapelle et de la départementale sera coupé avec l'accord du propriétaire et rehaussé d'une clôture de manière à permettre une meilleure visibilité à ce carrefour.

LA MADONE :

Le projet a été présenté au conseil d'administration du CCAS qui l'a approuvé.

MUR DU CIMETIERE :

La réfection en pierres sera assurée par M.GARIN pour un prix de 15 000 €.

DEVELOPPEMENT DURABLE : GROUPE DE TRAVAIL :

M. Gabriel VIAL a constitué son groupe de travail. Les membres sont les suivants : Pascale MARCELLIN. André RODET. Vincent REY et Jean-Marc CHAVEROT. Ils auront donc en charge le stockage des déchets avec l'aménagement de la plateforme des ordures place Fouillat et également la prise en compte du tri individuel, et du compostage.

VEHICULES DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal décide d'opter pour l'acquisition d'un tracteur MAC CORNIC d'un montant de 36 000 € en remplacement de la location, chaque année pour les 4 mois d'hiver, du tracteur auprès de Dessertine Hupin. Cette opération sera portée au budget 2009.

Mme le Maire signale que aucun des trois véhicules de la commune ne sont en état de passer le contrôle technique. En conséquence, il a été décidé de n'en garder que 2 sur les 3 actuellement en circulation. L'express sera donc supprimé. Le petit camion quant à lui sera remis en état afin de permettre le changement du trafic.

Le projet sera inscrit au budget de l'exercice en cours.
Le conseil municipal donne un avis favorable.

LOCAL VOIRIE :

Il est en cours d'amélioration.

LOTISSEMENT PRIVE :

Mme et M. COMBETTE envisagent de faire une division de parcelles afin de vendre deux lots.

Les réseaux d'assainissement doivent être amenés par la commune.
Des contacts ont été pris afin de chiffrer le montant des travaux correspondants.

LOTISSEMENT LAFAY :

Madame le Maire signale qu'elle a rendez-vous cette semaine avec OXYRIA pour la sécurité incendie du lotissement.

SITE INTERNET :

Un devis est attendu. Son montant sera fonction du nombre de communes de la Communauté intéressées.

⇒ **Questions diverses**

• **A 89**

Un rendez-vous avec EGIS – EIFFAGE et VINCI a eu lieu. Ces entreprises recherchent des bureaux. Environ 150 personnes vont arriver sur la commune à partir du mois d'avril et cherchent donc des locations.
En outre, 700 m² de bureaux en Algéco seront aménagés sur Violay.

- **Numérotation maisons**

La numérotation des maisons sera entreprise et s'étalera sur plusieurs années. Elle se fera en métrique et non en numéros suivis, ce qui semble logique en campagne, des maisons pouvant s'intercaler le long des chemins.

- **La crémaillère**

L'ouverture est prévue début mars.

- **Le Tour du Pays Roannais**

Cette manifestation aura lieu le 04 juillet 2009.

Une réunion est prévue jeudi 26/02 afin d'affiner le fonctionnement et le financement de 6 000 €, somme qui, on l'espère, sera revue à la baisse.

Le Tour du Pays Roannais ne sera pas financé par le Comité des Fêtes qui a déjà le 14 juillet à préparer.

La communauté de Communes financera à hauteur de 1.500 €, le Conseil Général 300 €, chaque commune traversée par le tour versera environ 150 €, exceptée Balbigny qui prendra 300 € à sa charge. Le reste sera pour la commune de Violay.

Afin de ne pas faire concurrence à la kermesse ni au festival de musique organisé cette année sur Pontcharra, il n'y aura pas de soirée proprement dite mais uniquement un repas à la salle des sports (la salle J. Dussud étant réservée pour un mariage).

- **AUGMENTATION DES TARIFS (location de salles, etc...)**

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs pratiqués à hauteur de 2 %.

- **RECENSEMENT**

Mme le Maire remercie M. Georges PERRIER d'avoir assuré la coordination du recensement ainsi que les trois agents recenseurs pour la qualité de leur action qui peut se résumer en un mot : efficacité.

Un premier état pressent une légère baisse de la population ainsi que son vieillissement. Il est important d'inverser la tendance en permettant notamment aux jeunes de s'installer sur la commune.

Il est important de noter la bonne volonté des habitants pour la plupart qui se sont prêtés à cet exercice sans problème. Sans le recensement, nous n'aurions pas de dotation d'état. Il se trouve que cette dotation est calculée par habitant et si une personne ne veut pas se faire recenser, elle prive la collectivité du montant qui doit normalement lui être alloué.

- **VOIRIE**

M. BESSON attire l'attention de l'assemblée sur l'état des chemins à la sortie de l'hiver et notamment celui de la tour qui est très dégradé.

Fait en Mairie, le 02 mars 2009,

Le Maire,
Véronique CHAVEROT .